

Conseil de Communauté

Délibération n°272018

Jeudi 15 mars 2018 – 18h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le quinze mars à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, M. Pierre SOUJOL, Mmes Frédérique DOMERGUE, Marie FEVRIER, M. Joël MOYSAN, Mme Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mme Danielle RAZIGADE, M. René HERMABESSIERE, Mme Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie THOMAS, M. Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, MM. Norbert TINEL, Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Pierre SOUJOL, M. Richard PITAVAL représenté par Claude ARNAUD, Mme Bernadette VIGNON représentée par Robert PISTILLI, M. Jérôme PIETRERA représenté par Jean-Paul ROGER, Mme Cécile MACAIGNE représentée par Maryvonne SABATIER.

Secrétaire de séance : M. Hervé DIEULEFES

Objet : Acquisition de composteurs collectifs et actions de communication autour du compostage

Monsieur Francis Pratz, vice-président délégué à la gestion des déchets, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel est engagée depuis plusieurs années dans une démarche écoenvironnementale. Aussi, afin de poursuivre le développement du compostage collectif, la Communauté de Communes du Pays de Lunel souhaite acquérir de nouveaux équipements. Il est rappelé que la Communauté de Communes est dotée à l'heure actuelle de 15 sites de compostage collectif.

Le nombre de composteurs collectifs à acquérir sur les trois prochaines années correspond aux objectifs définis dans le projet avec l'ADEME « Territoire économe en ressources », à savoir pour le matériel :

Descriptif	Quantité
Composteur en bois de 600 litres	6
Composteur en bois de 1000 litres	9
Composteur en plastique de 600 litres	6
Composteur en plastique de 1000 litres	18
Bio seaux	300
Pavillon de compostage	1

Le montant estimé du matériel est de 10 000 euros pour lesquels la CCPL peut prétendre à des aides de l'ADEME à hauteur de 55%.

Pour les actions de communication, l'ADEME intervient à hauteur de 5% des dépenses d'investissement.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE le programme d'achat de composteurs collectifs tel qu'exposé ci-dessus,

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'ADEME pour les actions de communication et l'achat de composteurs collectifs, selon les modalités exposées ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, articles et chapitres prévus à cet effet,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le Publication du

Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex